

# DELEGATION DU DROIT DE DESTRUCTION DES ANIMAUX NUISIBLES

Article R. 427-8 du Code de l'Environnement

Je soussigné, Madame/Monsieur \_\_\_\_\_

Domicilié(e) \_\_\_\_\_

- propriétaire
- possesseur ou fermier

des parcelles ci-dessous désignées (noter obligatoirement les numéros de Section s et de parcelles):

sises au(x) lieu(x)-dit (s) : \_\_\_\_\_  
sur la commune de \_\_\_\_\_  
situées

- hors réserve** de chasse et de faune sauvage
- dans la réserve** de chasse et de faune sauvage

**délègue mon droit de destruction d'animaux classés nuisibles pour les espèces ci-dessous désignées** (si elles figurent dans la notice relative à la liste des animaux classés nuisibles dans les Pyrénées-Orientales) :

à Madame/Monsieur \_\_\_\_\_  
domicilié(e) à \_\_\_\_\_

(à compléter pour les destructions collectives ou en battues)  
agissant en qualité de :

- Président de l'ACCA de \_\_\_\_\_
- Piégeur \_\_\_\_\_
- Autre (à préciser)

Cette personne pourra procéder aux opérations de destruction d'animaux nuisibles sur mes terres ci-dessus désignées :

- par **destruction à tir** chaque année conformément à la réglementation en vigueur  
Pour les destructions à tir il pourra s'adjoindre au plus \_\_\_\_\_  
chasseurs munis de leur permis de chasser valide
- par **piégeage** toute l'année (sous réserve qu'il fasse une déclaration de piégeage en mairie)

Cette délégation de droit de destruction est **valable pour une durée indéterminée**. Je m'engage à informer la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la vente de mes parcelles ou de mon retrait de délégation.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(signature)